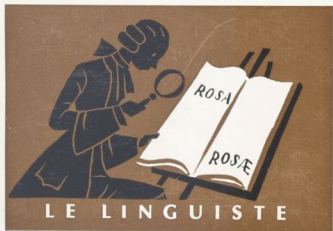


MORTÉZA MAHMOUDIAN

4
—
27

LES MODALITÉS NOMINALES EN FRANÇAIS

COLLECTION *SUP*



PRESSES UNIVERSITAIRES DE FRANCE

LES MODALITÉS NOMINALES
EN FRANÇAIS

45

16° X
3832
(9)

DL-29 1 1971-01879

LES MODÈLES ROMAINS
EN FRANÇAIS



« LE LINGUISTE »

Section dirigée par André MARTINET

9

LES MODALITÉS NOMINALES EN FRANÇAIS

Essai de syntaxe fonctionnelle

par

MORTÉZA MAHMOUDIAN

*Professeur extraordinaire de Linguistique générale
à l'Université de Lausanne*



PRESSES UNIVERSITAIRES DE FRANCE

108, Boulevard Saint-Germain, Paris

1970



LE LINGUISTE
Journal de la Société de Linguistique

LES MODALITÉS
NOMINALES
EN FRANÇAIS



Dépôt légal. — 1^{re} édition : 4^e trimestre 1970
Tous droits de traduction, de reproduction et d'adaptation
réservés pour tous pays
© 1970, Presses Universitaires de France

CHAPITRE PREMIER

INTRODUCTION ¹

Ce travail est une étude sur la syntaxe nominale du français, il traite tout particulièrement du système des modalités nominales. Il se fonde sur la méthode d'analyse syntaxique développée par André Martinet.

Après un rappel des fondements de la syntaxe fonctionnelle (chap. II), nous abordons, au chapitre III, l'examen de la syntaxe nominale du français; après une présentation rapide du système phonologique qui est à la base de nos transcriptions, nous procédons à l'examen des énoncés minima. Ceux-ci se divisent en deux types distincts : énoncés verbaux et énoncés nominaux.

L'étude des énoncés verbaux commence par l'examen de certaines modalités verbales; étant donné les interrelations entre les modalités verbales et les modalités nominales, cet examen nous aide à dégager l'identité de certains déterminants grammaticaux du nom. En effet, dans une phrase comme *il n'a aucun talent*, on peut se demander si *n'* et *aucun* sont deux monèmes distincts ou constituent un seul monème. Dans le second cas, ce monème est-il modalité verbale ou nominale ?

Pour procéder d'une manière conséquente à l'analyse des segments subordonnés au prédicat, nous tentons

(¹) Dans les notes et les références, les chiffres qui suivent immédiatement le titre renvoient aux paragraphes, par exemple MG 525; les chiffres qui renvoient aux pages sont précédés de p., comme dans FM, p. 19. Pour les abréviations des titres, cf. p. 277.

d'établir, parmi eux, une hiérarchie fondée sur le critère de l'autonomie syntaxique. Cela nous permet de les répartir en trois types :

- les monèmes qui sont dépourvus d'autonomie syntaxique (dépendants positionnels, objet, par ex.);
- les monèmes auxquels l'autonomie syntaxique est conférée par un monème fonctionnel; ce sont les subordonnés à indicateur de fonction (« compléments prépositionnels », par ex.);
- les monèmes autonomes (adverbes, par ex.).

Cette tripartition nous permet de simplifier l'analyse; en français, en effet, il n'est pas fréquent que deux procédés différents d'indication de fonction soient des variantes stylistiques d'une même structure syntaxique, comme c'est le cas de *il habite Paris* et *il habite à Paris* où la position du monème *Paris* et le monème fonctionnel *à* servent à établir le même rapport syntaxique. Nous considérons donc ces trois types de subordination comme trois contextes fonctionnels où l'on peut procéder à l'établissement de l'inventaire des unités. Il va sans dire que la tripartition des subordonnés n'est qu'une approximation permettant de procéder à un examen rapide des faits syntaxiques. On peut la mettre en parallèle avec la division qu'on opère dans les contextes phonologiques (initiale, intervocalique, finale de la syllabe ou du mot); qui, elle aussi, est une approximation; les contextes considérés comme intervocaliques, par exemple, n'ont pas toujours ni nécessairement la même influence sur l'inventaire des unités.

Signalons que l'examen des subordonnés est précédé de celui des éléments plus centraux, à savoir le quasi-prédicat (type *médecin* dans *il est médecin*) et le sujet.

Pour chacun des contextes considérés, nous établissons l'inventaire des monèmes susceptibles d'y figurer.

Nous passons ensuite à l'étude des fonctions secondaires,

et dégageons l'inventaire des unités qui peuvent fonctionner comme déterminants ou subordonnés du sujet, de l'objet, du quasi-prédictat, etc. Nous obtenons ainsi une vue d'ensemble de la structure des phrases verbales.

Nous examinons ensuite les phrases nominales; l'examen est facilité du fait qu'aux actualisateurs près, on y retrouve les mêmes fonctions et les mêmes monèmes que dans la phrase verbale. Nous arrêtons ici l'étude de la syntaxe nominale dans son ensemble pour passer à l'étude des modalités nominales.

Le chapitre IV est consacré à la morphologie des modalités nominales; nous y étudions les variations que peut présenter le signifiant de chaque modalité (par ex., le « défini » qui est exprimé par *le*, *du* ou *au* selon le contexte). Certains points de la morphologie des modalités font l'objet d'une enquête, tels le « démonstratif », le « pluriel », les numéraux, etc.

La syntaxe des modalités nominales est décrite au chapitre V. Pour étudier les combinaisons des modalités nominales, nous nous sommes fondé sur les données du corpus. Notre corpus consiste en deux ouvrages :

- 1^o André Gide, *La porte étroite*, Paris, Mercure de France, 1959, Edition de poche, en abrégé AG;
- 2^o François Mauriac, *Thérèse Desqueyroux*, Paris, Grasset, 1927, Edition de poche, en abrégé FM.

Ces deux romans ont été choisis comme faisant partie de ce qu'on peut appeler le français littéraire contemporain. Ce choix, assez arbitraire, n'aurait pu être fait qu'à partir d'études statistiques effectuées sur des textes, études qui, à notre connaissance, n'existent pas. Dans ces conditions, tout autre choix aurait un caractère aussi arbitraire. On peut estimer que le corpus ainsi constitué comprendrait quelque 18 000 occurrences de noms. Nous avons donc été amené à procéder à un échantillonnage.

L'échantillonnage a été effectué à partir d'une table¹ de nombres au hasard. Nous avons pris la page comme unité d'échantillonnage. Nous fondant sur les résultats des comptages d'Epstein², nous avons fixé la taille des échantillons à un sixième du volume total de chaque ouvrage. Etant donné que notre comptage vise à dégager la fréquence relative, la taille des échantillons a pu différer légèrement d'un ouvrage à l'autre; le nombre des pages de l'échantillon est de 30 pour AG et de 29 pour FM. Voici la liste des pages retenues : 5, 19, 33, 34, 36, 37, 51, 62, 64, 75, 76, 78, 83, 92, 104, 105, 106, 111, 113, 115, 120, 123, 124, 127, 149, 151, 166, 172, 173; et, pour AG, 177.

Les groupes nominaux sont tous inventoriés et analysés. Ces groupes ont fait l'objet d'une étude statistique à paraître dans *La linguistique*, Paris, P.U.F. Compte a été tenu dans la rédaction du présent ouvrage des données statistiques, notamment au chapitre V où nos affirmations, quant à la fréquence des combinaisons, reposent sur les relevés statistiques³.

Les données de l'analyse sont de quatre types différents : 1^o la fonction du groupe nominal; 2^o la sous-classe du noyau nominal (pronom, nom commun, etc.); 3^o les modalités nominales qui accompagnent le noyau, et 4^o certains éléments contextuels comme les modalités verbales, la coordination, la subordination, etc.

(1) FISHER and YATES, *Statistical Tables*, Edinburgh, Oliver & Boyd, Ltd.

(2) Cf. H. H. JOSSELYN, *The Russian Word Count* (§ 5, par B. EPSTEIN), Detroit, 1953. Epstein a rapproché deux échantillons de 5 000 mots chacun, prélevés sur une population de 29 345 mots, soit un sixième environ. Les comptages ont montré la représentativité des échantillons, les écarts, sauf dans de rares cas, ne dépassant pas 0,05 (*limits of chance fluctuation*). Dans *Language as Choice and Chance* (1956, Groningue, P. Nordhoff, N. V., p. 29-30), Gustav HERDAN écrit que ces résultats sont « in good agreement with others from word count experiment »; il n'en donne pas d'indications plus précises.

(3) Nous tenons à remercier IBM-France, et tout particulièrement M. René Moreau, chef du Service de la Recherche, qui a bien voulu se charger du dépouillement de l'enquête.

Toute analyse impliquant certains présupposés, nous avons explicité l'hypothèse qui nous a servi de point de départ.

La confrontation de ces données nous renseigne sur les combinaisons des modalités; elle nous montre quelles sont les combinaisons non attestées dans notre corpus, et nous permet d'examiner les combinaisons attestées en tenant compte de leur fréquence. Dans l'examen de l'opposition « singulier »/« pluriel », la fréquence des marques fait l'objet d'un relevé statistique.

En conclusion, nous rendons compte des latitudes combinatoires des sous-classes nominales.

Les deux autres chapitres de ce livre sont consacrés à l'étude de la langue et de la littérature de la période de la Renaissance. Le premier de ces deux chapitres est consacré à l'étude de la langue et de la littérature de la Renaissance. Le second de ces deux chapitres est consacré à l'étude de la langue et de la littérature de la Renaissance.

Le premier de ces deux chapitres est consacré à l'étude de la langue et de la littérature de la Renaissance. Le second de ces deux chapitres est consacré à l'étude de la langue et de la littérature de la Renaissance.

Le premier de ces deux chapitres est consacré à l'étude de la langue et de la littérature de la Renaissance. Le second de ces deux chapitres est consacré à l'étude de la langue et de la littérature de la Renaissance.

Le premier de ces deux chapitres est consacré à l'étude de la langue et de la littérature de la Renaissance. Le second de ces deux chapitres est consacré à l'étude de la langue et de la littérature de la Renaissance.

CHAPITRE II

RAPPEL DES FONDEMENTS DE LA SYNTAXE FONCTIONNELLE

I. FONCTIONS DU LANGAGE

La linguistique fonctionnelle part du principe que « la fonction fondamentale du langage humain est de permettre à chaque homme de communiquer à ses semblables son expérience personnelle »¹. Les fonctions du langage autres que celle de communication sont considérées comme secondaires. Les langues servent, il est vrai, de support de la pensée, de moyen d'expression, et elles sont utilisées à des fins esthétiques; mais ces fonctions ne peuvent être assurées que si une langue garde son caractère d'instrument de communication².

2. FAITS CENTRAUX ET FAITS MARGINAUX

La définition d'une langue comme instrument de communication doublement articulé et de caractère vocal³, nous permet de répartir les faits linguistiques en faits centraux d'une part et faits marginaux de l'autre. N'est proprement linguistique que ce qui est doublement articulé. Tout ce qui échappe à la double articulation a un

(¹) André MARTINET, *La linguistique synchronique*, p. 3.

(²) MARTINET, *Eléments*, chap. I; surtout 1-4. Cf. *Functional View*, p. 20; *La linguistique synchronique*, chap. I.

(³) MARTINET, *Eléments*, 1-14; *Functional View*, p. 26; *La linguistique synchronique*, p. 19-21.

caractère marginal¹. Tels sont, par exemple, les cris inarticulés qui sont rebelles aux deux articulations. Il est d'autres phénomènes vocaux qui, tout en ressemblant aux successions de phonèmes, n'entrent pas dans le cadre de la première articulation, c'est le cas de certains appels; ils ne sont donc pas moins marginaux que les précédents. On distingue un troisième type de faits marginaux qui présentent le caractère suprasegmental sur les deux plans (celui du signifiant et celui du signifié)², telle la montée de la voix vers la fin de *il pleut?* correspondant au signifié « interrogation ».

3. FONCTION ET CHOIX

Une fois écartés, provisoirement pour certains d'entre eux, les faits marginaux, les unités linguistiques sont étudiées du point de vue de la fonction qu'elles assument dans l'établissement de la communication, c'est-à-dire en considérant le choix qu'a dû faire le locuteur à chaque point de la chaîne entre l'unité qui est effectivement présente et celles qui auraient pu y figurer. Il s'ensuit que

- 1° tout élément dont la présence est automatiquement déterminée par le contexte est dépourvu de fonction et, pourtant, ne constitue pas, à lui seul, une unité linguistique;
- 2° il y a autant d'unités linguistiques dans un segment de la chaîne qu'il y a de choix distincts.

Le nombre des unités et la nature des relations qu'elles entretiennent entre elles ne sont pas forcément les mêmes d'un point de la chaîne à l'autre, ce qui justifie l'existence des systèmes différents d'une position à une autre³.

Les unités linguistiques peuvent subir des variations sous l'influence du contexte ou par suite d'exigences stylistiques.

4. UNITÉS DISTINCTIVES ET UNITÉS SIGNIFICATIVES

Ce qui vient d'être dit vaut tant pour le plan des phonèmes, unités distinctives, que pour celui des monèmes, unités significatives. Sur ce dernier plan, les monèmes peuvent présenter des compli-

(¹) Comme nous rappelons ces notions de base en vue de leur application au français, nous ne faisons pas entrer ici en ligne de compte les faits accentuels et tonals.

(²) MARTINET, *La linguistique synchronique*, p. 31.

(³) MARTINET, *Eléments*, 1-19, 2-6, 4-3; *Functional View*, p. 8-9, 16, 17, 30.

cations formelles comme l'amalgame¹, le syncrétisme ou le signifiant zéro² et la discontinuité de signifiant³.

Il n'y a pas de parallélisme entre le plan des phonèmes et celui des monèmes. La complexité des unités de première articulation par rapport aux unités de seconde articulation ne provient pas seulement du fait que les unes ont leur signifiant composé des autres. Elle relève bien plus de la fonction significative du monème, laquelle est foncièrement différente de la fonction distinctive du phonème. Cette différence entraîne la fixité du phonème par opposition à une certaine liberté de position du monème⁴. On ne peut donc pas procéder à l'établissement de systèmes de monèmes en se fondant simplement sur un relevé des collocations possibles.

Alors que, pour dégager le système des phonèmes, on procède à la commutation en un point donné de la chaîne, c'est-à-dire qu'on relève les unités qui peuvent y apparaître, au niveau des monèmes la commutation doit avoir lieu entre des segments doués d'une même fonction⁵.

5. FONCTIONS DES MONÈMES

La définition d'une langue implique que toute communication, pour être linguistique, doit satisfaire aux conditions de double articulation et de caractère vocal, donc être linéaire. L'expérience à communiquer linguistiquement est, sur le plan de la première articulation, analysée en monèmes⁶. L'examen des rapports qu'entretiennent ceux-ci au sein de l'énoncé nous révèle les possibilités dont dispose le langage humain pour marquer la fonction des monèmes, fonction définie comme « le fait linguistique qui correspond au rapport entre un élément de l'expérience et l'expérience globale »⁷. Ces possibilités sont au nombre de trois⁸.

(1) MARTINET, *Eléments*, 4-2, 4-14; *Functional View*, p. 46, 47, 91; *Foundations*, p. 32-35.

(2) MARTINET, *Eléments*, 4-7.

(3) MARTINET, *Eléments*, 4-4, 4-5; *Functional View*, p. 92; *Foundations*, p. 33.

(4) MARTINET, *Eléments*, 4-8, 4-9; *Functional View*, p. 41.

(5) MARTINET, *Eléments*, 4-8.

(6) Ici, on a implicitement supposé que chaque monème a un signifiant distinct et continu. Une fois définie la fonction syntaxique, nous pourrions revenir aux cas des complications formelles.

(7) MARTINET, *Eléments*, 4-12; voir aussi *Functional View*, p. 49.

(8) MARTINET, *La linguistique synchronique*, p. 168 et suiv.; *Foundations*, p. 26 et suiv.; *Functional View*, p. 42-45.

1. L'unité qui désigne un élément de l'expérience peut impliquer aussi dans son sens le rapport de cet élément avec l'expérience globale. Ces unités dont la fonction ne dépend pas de leur position jouissent de l'autonomie syntaxique et sont appelées monèmes autonomes. Il se peut aussi que le sens de l'ensemble des éléments en présence indique leur fonction¹.

2. La successivité des unités dans la chaîne rend possible l'indication de leur fonction au moyen de leur position respective. Mais ces latitudes, à savoir l'antéposition et la postposition, sont trop restreintes pour l'expression exhaustive des rapports complexes qu'admettent, entre eux, les éléments de l'expérience².

3. Une autre façon d'indiquer la fonction consiste en l'emploi d'une unité spécialisée qui, elle-même, n'assume aucune fonction, mais dont le rôle est d'assurer la fonction d'un autre monème. Ces unités, appelées monèmes fonctionnels ou indicateurs de fonction, confèrent l'autonomie syntaxique aux syntagmes dans lesquels elles entrent.

La contribution de la pause et des faits d'intonation à l'indication de la fonction ne retient pas notre attention ici, étant donné leur caractère marginal.

Le critère de l'autonomie nous permet de procéder à une tripartition des monèmes en autonomes, fonctionnels et dépendants³, ces derniers étant ceux qui n'impliquent pas l'indication de leur fonction.

6. LA HIÉRARCHIE DES MONÈMES

On distinguera, parmi les fonctions des unités significatives, d'une part des fonctions primaires et de l'autre des fonctions non primaires⁴. « Les fonctions primaires sont celles d'éléments qui se rattachent directement à l'énoncé comme un tout, et non à un segment de cet énoncé »⁵. Cette distinction nous permet de répartir les monèmes dépendants en deux groupes : les monèmes régis, ceux qui peuvent avoir une fonction primaire, les déterminants, monèmes qui n'assument que des fonctions non primaires⁶.

(1) MARTINET, *Foundations*, p. 28.

(2) *Ibid.*

(3) MARTINET, *Eléments*, 4-12, 4-18 et 19; *Functional View*, p. 45, 97-98.

(4) MARTINET, *Functional View*, p. 50; *Eléments*, 4-18.

(5) MARTINET, *Eléments*, 4-18.

(6) MARTINET, *Functional View*, p. 50; *Eléments*, 4-18.

7. GRAMMAIRE ET LEXIQUE

Une autre distinction utile est celle qui permet de faire le départ entre les monèmes grammaticaux et les monèmes lexicaux. Le critère de distinction entre les uns et les autres est d'ordre statistique : la fréquence moyenne des éléments grammaticaux dans la chaîne est considérablement supérieure à celle des éléments lexicaux. On notera également que les premiers appartiennent à des inventaires généralement limités, alors que les seconds relèvent d'inventaires illimités.

Les monèmes fonctionnels sont grammaticaux. Les monèmes régis peuvent être grammaticaux ou lexicaux; les grammaticaux régis sont des pronoms. De même les déterminants peuvent être grammaticaux ou lexicaux. Les déterminants grammaticaux sont appelés modalités¹.

On a longtemps confondu les modalités et les monèmes fonctionnels; le critère qui nous permet de les distinguer est l'autonomie syntaxique des syntagmes qu'accompagnent les monèmes fonctionnels. Les monèmes coordinatifs constituent une classe distincte des autres classes de monèmes grammaticaux².

8. PRÉDICAT ET EXPANSIONS

La répartition des monèmes en trois groupes (cf. *supra* 5) n'épuise pas la variété des unités significatives. Si, dans un énoncé qui ne prend pas appui sur la situation, on procède à l'élimination de tous les compléments, c'est-à-dire de tout ce qui n'est pas indispensable, l'énoncé minimum ainsi obtenu ne comportera qu'un monème ou un syntagme dit prédicatif³. Ce segment est indépendant, en ce sens qu'il peut, à lui seul, constituer un énoncé.

Dans le cas des langues — et le français en est une — où l'énoncé minimum est, en général, un syntagme à deux termes, on distinguera entre le monème qui porte plus spécifiquement le message, à savoir le prédicat, et l'autre, dit sujet, qui sert à son actualisation. Est sujet celui des deux monèmes qui a le plus de chance de pouvoir

(1) MARTINET, *Eléments*, 4-19; *Functional View*, p. 50-51; cf. aussi *La linguistique synchronique*, chap. VIII.

(2) MARTINET, *Eléments*, 4-46; *La linguistique synchronique*, p. 226-228.

(3) MARTINET, *Eléments*, 4-24 à 4-29; *Functional View*, p. 48-49, 58-61.

assumer la fonction de complément; il est formellement caractérisé par sa position, par un monème fonctionnel ou par son sens.

A proprement parler, la fonction est le rapport qui lie le complément ou le sujet au prédicat. Le prédicat donc, de par son caractère central, n'a pas, dans ce sens, de fonction. La « voix » est une modalité du prédicat dont la présence entraîne des changements dans les rapports de certains éléments de l'énoncé avec le prédicat.

La présence obligatoire du sujet dans l'énoncé lui confère un statut différent de celui des compléments; on est donc amené à le maintenir distinct des compléments. Dans ce qui suit, nous employons le terme fonction dans son acception large; fonction tout court désignera donc les rapports, avec le prédicat, des autres éléments de l'énoncé, y compris le sujet. Nous signalerons explicitement chaque cas où le terme fonction sera employé sans inclure le rapport du sujet au prédicat.

Les langues à sujet présentent aussi des monèmes spécialisés dans l'actualisation du prédicat (cf. *infra*, chap. III, 21)¹.

9. EXPANSION SYNTAGMATIQUE

On groupe sous ce terme toute adjonction à l'énoncé qui ne modifie pas la fonction des éléments préexistants. Mis à part les segments nécessaires à l'actualisation du prédicat, tous les autres éléments sont donc des expansions de celui-ci².

On distingue d'une part l'expansion par coordination qui consiste à faire figurer dans l'énoncé deux segments ayant le même statut, et de l'autre l'expansion par subordination où l'élément adjoint introduit une nouvelle fonction³. La marque de coordination ne saurait donc être identifiée aux monèmes fonctionnels⁴.

10. EXPANSION PARADIGMATIQUE (COMPOSITION ET DÉRIVATION)

L'expansion paradigmatique est le phénomène de la création hors contexte de termes et comprend la composition et la dérivation.

(1) MARTINET, *Eléments*, 4-47; *Functional View*, p. 61.

(2) MARTINET, *Eléments*, 4-30.

(3) MARTINET, *La linguistique synchronique*, p. 225-226.

(4) *Ibid.*, 4-46.

Ce qu'il y a de commun entre elles est l'unité sémantique des synthèmes¹ dérivés et composés et le choix syntagmatique unique qu'ils impliquent. Ceci a pour contrepartie sur le plan formel que leur comportement combinatoire est identique à celui des unités simples, les monèmes libres qui apparaissent dans les mêmes contextes et leurs éléments constitutifs perdent les latitudes combinatoires qu'ils peuvent avoir en dehors du synthème. La composition et la dérivation restent cependant distinctes, l'une de l'autre, du fait que parmi les monèmes conjoints du dérivé, il y en a un qu'on ne trouve que dans les synthèmes dérivatifs, tandis que dans le cas des composés, les monèmes conjoints, c'est-à-dire les composants, sont susceptibles de paraître ailleurs, indépendamment l'un de l'autre comme monèmes libres². Une autre distinction utile est celle qu'on marque entre l'expansion paradigmaticque endocentrique et l'expansion paradigmaticque exocentrique. Celle-ci aboutit à la création de synthèmes qui n'entretiennent pas avec les segments voisins de l'énoncé les mêmes rapports qu'entretiendraient leurs monèmes conjoints. Par contre, le synthème endocentrique peut, du point de vue de ses rapports avec les autres segments, sembler avoir un comportement identique à celui d'un syntagme, c'est-à-dire d'une construction syntagmatique.

Comme nous le verrons plus loin, les synthèmes recevront, dans notre analyse, le même traitement que les monèmes.

Pour des raisons pratiques, nous désignerons ici par expansion (tout court), l'expansion syntagmatique; par coordination, l'expansion par coordination; par subordination, l'expansion par subordination; le caractère paradigmaticque de l'expansion sera explicité chaque fois qu'il s'agit de création hors contexte (composition et dérivation).

II. CLASSEMENT DES MONÈMES

Une fois établie la hiérarchie des monèmes basée sur le degré de leur autonomie syntaxique, on procédera à l'élaboration des classes de monèmes.

On examinera d'abord si tous les lexicaux sont susceptibles d'assumer la prédication ou s'il y a des lexicaux spécialisés dans l'emploi

(¹) MARTINET, Syntagme et synthème, *La linguistique*, 1967, fasc. 2, p. 1-14.

(²) *Ibid.*, 4-43 à 4-46; cf. *Functional View*, p. 94-95.

prédicatif; on rangera ceux-ci dans une classe qu'on appellera la classe des verbes. Si la prédication peut aussi être assumée par d'autres lexicaux, on les distinguera des verbes, outre du fait de la pluralité de leurs fonctions, en relevant les latitudes combinatoires avec les modalités; les verbes ont des chances d'être combinables avec les modalités « aspect », « temps », etc.; les noms se combineront, eux, avec les modalités « nombre », « possessif », etc.¹.

Le classement risque d'être difficile dans bien des cas, particulièrement dans l'examen des zones de transition. On devra alors expliciter le caractère arbitraire de la décision chaque fois qu'on y sera amené.

12. MORPHOLOGIE ET SYNTAXE

Nous avons vu (cf. *supra* 4) que les signifiants des monèmes peuvent présenter des variations formelles. Ces variations, dont l'étude ressortit à la morphologie, peuvent apparaître sous forme de syncrétisme, de signifiant zéro, d'amalgame et de discontinuité du signifiant².

Une fois achevée l'étude des variations du signifiant, on procédera à l'analyse syntaxique. La syntaxe sera donc l'étude de la combinaison des monèmes. Par « étude de la combinaison des monèmes », nous entendons non seulement l'examen des rapports syntagmatiques des unités signifiantes, mais aussi l'identification et le classement des monèmes.

(¹) MARTINET, *Eléments*, 4-40 à 4-47; *Functional View*, p. 100-101.

(²) MARTINET, *Functional View*, p. 89-90; *Foundations*, p. 32.

CHAPITRE III

CLASSEMENT DES FONCTIONS ET DES MONÈMES EN FRANÇAIS

I. PRÉLIMINAIRES

Notre étude se fonde constamment sur l'analyse de schèmes réellement attestés et, dans aucun cas, tirés d'un informateur pour satisfaire les besoins de la recherche en cours. Mais, nous n'avons pu, dans tous les cas, nous satisfaire de notre corpus. Nous avons dû avoir recours à des schèmes tirés de grammaires préexistantes. Ceci a soulevé le problème de l'homogénéité stylistique des matériaux. Dans toute étude linguistique où les unités ne valent que par opposition à d'autres, chaque forme étudiée doit représenter un choix parmi un ensemble de formes entre lesquelles le locuteur ou l'écrivain pouvait effectivement choisir dans les circonstances particulières où a été produit le message, c'est-à-dire celles qui déterminent l'emploi d'un style ou d'un niveau de langue particulier. Nous avons essayé d'éviter de confondre les différents niveaux en ne retenant que les schèmes existant au niveau qu'on appelle français littéraire contemporain. Aussi n'entrent pas en ligne de compte les combinaisons de monèmes qui sont, dans les ouvrages de grammaire consultés, qualifiées comme

« archaïques », « pures inventions littéraires » ou « familières », « populaires », « fautives », etc. Considérant comme acquises les variations morphologiques des monèmes, nous n'y reviendrons que là où l'on peut se demander s'il n'y a pas autre chose que variations de pure forme.

Nous tenons à préciser que la terminologie traditionnelle n'est employée ici qu'avec une valeur conventionnelle, et n'est pas, dans notre esprit, une tentative valable pour décrire les faits désignés. Elle est une façon commode de désigner les classes de monèmes ou de fonctions définies par des caractéristiques combinatoires.

On a pris soin de mettre entre guillemets chacun des termes traditionnels qui ne reçoivent pas de définition exacte dans notre exposé, parce que le problème en cause ne touche que de très loin le domaine de cette étude.

2. LE SYSTÈME PHONOLOGIQUE DU FRANÇAIS

Bien que notre corpus soit constitué de textes écrits, c'est la forme phonique de ces textes qui est soumise à l'analyse. Le système phonologique sur lequel nous basons notre analyse est celui du Parisien moyen¹ et comporte 18 consonnes qui se présentent comme suit :

	<i>Bilabiales</i>	<i>Labio-dentales</i>	<i>Alvéolaires</i>	<i>Sifflantes</i>	<i>Chuintantes</i>	<i>Palatales</i>	<i>Dorso-vélaires</i>
« Sourdes » ...	p	f	t	s	ʃ		k
« Sonores » ...	b	v	d	z	ʒ		g
« Nasales » ...	m		n			ɲ	
« Vibrante » ..							r
« Latérale » ..							l

(1) MARTINET, *Éléments*, chap. III, II : « La phonématique. »

Les phonèmes vocaliques oraux du français, au nombre de dix, se rangent en trois séries et quatre ordres :

Degrés d'aperture	Cavité antérieure minima	Cavité antérieure moyenne	Cavité antérieure maxima
1 ^o	i	ü	u
2 ^o	é	ö	ó
3 ^o	è	œ	ò
4 ^o		a	

Le système des voyelles nasales comprend trois phonèmes :

Degrés d'aperture	Antérieure	Postérieure
1 ^o	ẽ	õ
2 ^o		ã

Il y a en outre le phonème /j/ comme dans /pej/ *paie* (comparer avec /pei/ *pays*) qui est à cheval sur les deux systèmes consonantique et vocalique. On ne pourra le classer parmi les consonnes, car il ne s'intègre pas dans la corrélation de « voix » qui caractérise les consonnes orales. D'autre part, son caractère non syllabique, qui le distingue de /i/ et met en évidence son identité phonologique, ne permet pas de le ranger dans le système des voyelles.

Les tableaux qui précèdent rendent compte du nombre maximum d'unités susceptibles de figurer à un point de chaîne, sans tenir compte des faits de neutralisation qui réduisent le nombre des unités en certains points. Dans les positions de neutralisation, nous noterons /o/ pour /ó/ et /ò/, /e/ pour /è/ et /é/, /ö/ pour /œ/ et /õ/.

Il existe en outre un phonème /ə/ qui n'apparaît que dans de rares contextes, tels que :

- position prévocale : /dəor/ *dehors* (~ /dor/ *dors*);
/lə etr/ *le hêtre* (~ /l etr/ *l'être*);
- entre une occlusive (ou le phonème /f/) et le phonème /l/ suivi d'une voyelle : /bəlõ/ *belon* (~ /blõ/

- blond*); /bɔlə/ *Belin* (nom propre) (~ /blɛ/ *Blin* (nom propre)); /pɔlaʒ/ *pelage* (~ /plaʒ/ *plage*;
 — entre une occlusive (ou le phonème /f/) et le phonème /r/ suivi d'une voyelle : /kərə(1)/ *querelle* (~ /krè/ *craie*).

Partout ailleurs, la présence de (ə) ne s'oppose pas à son absence, et est automatiquement déterminée par le contexte¹.

Dans ce qui suit, les transcriptions phonologiques seront placées entre barres obliques, la graphie traditionnelle sera soulignée et le signifié mis entre guillemets.

3. DEUX TYPES D'ÉNONCÉS MINIMA

Si nous tentons d'éliminer toutes les expansions du prédicat, ce que nous obtenons sera le syntagme prédicatif².

Les énoncés complets hors situation et non injonctifs du français présentent deux types de syntagmes prédicatifs; d'une part, le type sujet-prédicat ou phrase verbale : *Thérèse attend (...)* (FM 111), *il gouaill(ait...)* (FM 177), *la tante répond(ait...)* (FM 34); d'autre part, le type de prédicat sans verbe comme : *et Marie ?* (FM 127), (*après le mari,*) *l'enfant* (FM 127), *deux (ou trois) feux (dans l'ombre) : la gare (de Saint-Clair)* (FM 114), type qui sera, en vertu de la tradition, désigné ci-dessous comme « phrase nominale ». Rappelons qu'en adoptant cette désignation, nous n'excluons pas la possibilité de l'existence de phrases de ce dernier type ne comportant pas d'élément proprement nominal : *le voici, nous voilà arrivés*.

Nous examinerons, ci-dessous, les latitudes combinatoires de chacun des segments constitutifs du syntagme

(¹) MARTINET, *Functional View*, p. 11 et suiv.

(²) MARTINET, *Eléments*, 4-30. Cf. aussi *supra*, chap. II, 8.

prédicatif; cet examen nous permettra de présenter en détails les traits qui distinguent les deux types d'énoncé.

Nous tenons à préciser que cette dichotomie et d'autres distinctions que nous proposons en cours de route ont toutes un statut provisoire et hypothétique; elles ne revêtiront un caractère définitif qu'une fois donnée la définition des classes de fonction et des classes de monèmes, ce qui nous permettra d'écarter toute hypothèse qui aille à l'encontre de ces définitions.

4. PHRASE VERBALE

L'énoncé minimum à prédicat verbal comprend deux termes : prédicat et sujet. Les phrases verbales sans sujet, y compris les phrases injonctives¹, ont toujours leur prédicat actualisé par la contribution des éléments du contexte. Dans notre corpus, les cas où le prédicat verbal n'est pas accompagné de sujet se présentent presque uniquement dans des passages censés reproduire le journal d'un des personnages. Il est à noter que cette ellipse coïncide souvent avec celle de l'« auxiliaire » qui est une fraction du signifiant du « passé »² : *repris l'Imitation* (AG, p. 163), *déchiré ma lettre; puis écrit* (AG, p. 170), *relu mon journal* (AG, p. 172). Mais l'ellipse du sujet ne coïncide pas toujours avec l'ellipse de l'« auxiliaire »; voici un exemple : *suis arrivée ici si fatiguée que...* (AG, p. 171).

Les contextes très particuliers dans lesquels apparaît l'énoncé verbal sans sujet, à savoir des phrases relatant les expériences du personnage, pour la plupart à la « première personne du singulier » d'une part, et d'autre part l'absence concomitante d'une fraction du signifiant de la modalité verbale de « temps », montrent bien l'anomalie de ces phrases.

(¹) MARTINET, *Eléments*, 4-25.

(²) *Ibid.*, 4-17.

Il va sans dire que les énoncés elliptiques restent distincts des phrases nominales telles *finie la corvée* (WZ 3), *heureux les pacifiques* (WZ 3), celles-ci étant susceptibles, comme nous le verrons (*infra* 21), de constituer, sans recours à la situation ou au contexte, des messages complets.

Nous allons donc continuer notre analyse à partir d'énoncés à deux termes. Dans un premier temps, nous aborderons l'examen des latitudes combinatoires du prédicat pour passer ensuite à l'étude de l'autre terme, soit le sujet.

5. « VOIX »

Parmi les grammaticaux susceptibles de figurer dans les syntagmes verbaux, les « voix » ont un statut particulier et présentent des ressemblances, d'une part, avec les modalités et, de l'autre, avec les monèmes fonctionnels.

Les « voix » constituent la liberté pour le sujet parlant de rendre au moyen de différents schèmes syntaxiques une même expérience.

Une fois abstraction faite de la mise en valeur stylistique des éléments de la phrase les uns par rapport aux autres, dans deux phrases comme *chaque hiver la tempête ravage les côtes bretonnes* et *chaque hiver les côtes bretonnes sont ravagées par la tempête* (GL XX, p. 314), le message est sensiblement le même.

Le « passif » est le terme marqué de l'opposition des « voix » en français, comme il ressort, pour la forme, de la comparaison entre *ravage* /*ravaž*/ et *sont ravagées* /*sōravažé*/; il est exprimé par le signifiant de « être » accompagné de celui du monème « participe passé » — les deux représentés ici par l'une de leurs variantes —, alors que la « voix active » ne porte aucune marque. Le prédicat verbal, une fois identifié en tant que tel, est du même coup perçu comme étant à la « voix active », à moins qu'un monème grammatical spécifique n'in-

dique le contraire. C'est ce monème que nous appellerons dans ce qui suit « passif ».

L'adjonction du monème passif change le rapport : « agent » — « action » préexistant entre le sujet et le verbe en rapport « patient » — « action ». L'« agent » est alors exprimé par un syntagme nominal comportant le monème fonctionnel *par* ou *de*¹.

En règle générale, le monème passif n'est combinable qu'avec les lexicaux verbaux objectifs², c'est-à-dire ceux des lexicaux verbaux, qui, en l'absence du passif, sont capables de subordination du type objet (cf. *infra*, chap. III, 11). Il est entendu que certains verbes peuvent, selon le contexte, se comporter soit comme objectifs, soit comme non objectifs. Ainsi *passer*, *descendre* et *écumer* qui sont non objectifs dans *le temps passe, il descend et la mer écume*, mais objectifs dans *il passe les déserts, il descend une malle du grenier et elle écume la soupe* (MG 599, 3).

L'énoncé minimum comportant le monème passif se confond dans la plupart des contextes avec le schéma : sujet + copule + quasi-prédictat autonome (en termes traditionnels « adjectif attribut »), là où le quasi-prédictat est constitué d'un lexème verbal (*lav-* /*lav*/ « laver », *vend-* /*vãd*/ « vendre », *fini* /*fini*/ « finir ») et le monème « participe passé » (dont le signifiant présente trois variantes : respectivement *-é* /*é*/, *-u* /*ü*/ et zéro)³. Un tel schéma par exemple, *le magasin est fermé*, n'exprime pas sans contribution du contexte un procès en cours⁴ comme le fait l'énoncé *le magasin est fermé par la police*. Il s'agit là du syncrétisme de deux schèmes. L'adjonction d'un subordonné nominal introduit par un monème

(1) WZ 361. Cf. MG 205, aussi Georges GOUGENHEIM, in *Français moderne*, n° 27.

(2) Le terme verbes objectifs, emprunté à la grammaire traditionnelle (GL XX 107; MG 598; WZ 346), est redéfini ici en termes formels.

(3) André MARTINET, De l'économie des formes du verbe en français parlé, in *Studia phil. et litt. in hon. L. Spitzer*, p. 314.

(4) GL XX, p. 314.

fonctionnel *par* ou *de* peut écarter la confusion. Dans *la rue était obstruée*, le segment *obstruée* est un quasi-prédicat autonome. Tel est le statut de *instruit* dans *il est instruit*, mais non dans *il est instruit par le maître*, où *instruit* fait partie du syntagme verbal¹.

Ceci ne veut pas dire que tout énoncé minimum complet du type : sujet + prédicat comporte un verbe non objectif. La définition du verbe objectif n'implique pas la présence obligatoire de l'objet. Dès lors, il faut faire le départ entre les verbes objectifs dont l'objet n'est pas exprimé et les verbes qui, en l'absence d'un objet, se comportent exactement comme les verbes non objectifs. Font partie de ce dernier type les verbes dont le sujet entretient des rapports différents avec le verbe, suivant la présence ou l'absence de l'objet. Ainsi *sortir* et *descendre*. Le pronom *il* correspond à l'« agent » dans les phrases *il sort son stylo* et *il descend sa valise*, le « patient » étant exprimé par *son stylo* et *sa valise*. La suppression de l'objet entraîne que *il* est à la fois l'« agent » et le « patient ». Autrement dit, dans *il sort* et *il descend*, il n'y a pas distinction entre « agent » et « patient », pas plus qu'on ne distingue deux protagonistes pour l'action de « marcher » dans *il marche*. Les monèmes verbaux *sort* et *descend* sont donc non objectifs dans les deux derniers exemples. Le comportement de verbes comme *manger* et *servir* est différent. Le sujet n'est jamais que l'« agent » tant en l'absence de l'objet — par exemple dans *elle a servi* ou *il mange* — qu'en sa présence : *elle a servi les repas*; *il mange du pain* (voir sur ce point MG 599, 1).

La règle de combinaison du monème passif connaît des exceptions. Il y a des verbes qui admettent un subordonné objet, mais non la combinaison avec le monème passif (cf. GLFC 97). Tel *avoir*. Il en est d'autres qui sont combinables avec le monème passif sans admettre une expansion du type objet. Ainsi *obéir* (cf. WZ 359; MG 611).

(1) MG, p. 547.

L'adjonction de *se* à la phrase verbale minima entraîne dans certains contextes le même changement dans le rapport entre le sujet et le verbe que celle de passif; par exemple dans *le blé se vend bien*, *le blé*, sujet, est le « patient » de l'action, comme le serait le sujet d'un syntagme verbal comportant le monème passif¹. Les deux procédés ont ceci en commun que :

1. Dans les deux cas, le sujet du verbe exprime le « patient » de l'action.

2. Les deux ne peuvent affecter à quelques rares exceptions près que les monèmes verbaux objectifs. Ils se distinguent parce que dans les schèmes du type *le blé se vend bien*, l'expression de l'« agent » n'est pas admise². On pourrait les rapprocher pour examiner s'ils sont deux variantes d'un même monème; ceci dans la mesure où ils présentent une distribution complémentaire dans certains contextes (suivant la personne, le « temps », le lexème verbal, etc.) et une variation stylistique dans d'autres. Le cadre de notre exposé ne permet pas de tenter une étude circonstanciée de ce point; nous nous contentons de faire remarquer que ce qui vient d'être dit de *se* ne vaut pas pour tous ses emplois. Dans *il se tue*, *se* a un comportement identique à celui de *la* dans *il la tue*, identique tant du point de vue de la forme que du point de vue du sens : il exclut du même énoncé tout régi doué de la fonction objet, et exprime le « patient de l'action » l'« agent » étant *il*. Il n'en va pas de même de *se* dans *la soupe aux choux se fait dans la marmite* (GL XX), où *se* n'est pas commutable avec les autres modalités « personne ». Dans ce contexte, *se* joue sensiblement le même rôle que le monème passif.

Ici comme ailleurs, ce qui est décisif en la matière, c'est, répétons-le, l'opposition qu'on trouve dans un contexte déterminé entre les unités. Pour que *se* et le passif soient deux unités distinctes, il faut qu'ils puissent, à eux seuls, différencier deux énoncés.

Employé dans un sens analogue à celui du passif, *se* présente une distribution relativement restreinte; il n'admet guère que « 3. sg. » et « 3. pl. »³, et n'affecte qu'un nombre limité de monèmes verbaux⁴.

Le comportement particulier du monème passif pose un problème

(1) WP, p. 315.

(2) WZ, p. 354.

(3) MG 602; WZ 354; GL XX 368, 3°.

(4) WZ, p. 354.

quant à son classement : est-il un indicateur de fonction ou une modalité ?

Le monème passif n'est pas sans analogie avec les monèmes fonctionnels, mais la différence qui le sépare de ceux-ci est fondamentale. Les monèmes fonctionnels sont définis par le critère de leur comportement vis-à-vis de la fonction syntaxique; ils établissent le rapport du segment qu'ils accompagnent avec le reste de l'énoncé, c'est-à-dire ils en assurent la fonction. Ce n'est pas le cas du monème passif, si tant est qu'il fait partie du syntagme verbal. Car pour avoir un rôle en tout point identique au rôle des monèmes fonctionnels, il faudrait que le monème passif affectât le rôle prédicatif du verbe. Or, il n'en est rien. Le verbe est reconnu comme prédicat tant en l'absence du passif qu'en sa présence. Le monème passif n'affecte donc pas le statut prédicatif du verbe, mais la fonction de monèmes (ou syntagmes) nominaux. De ce fait, on pourrait être tenté de l'assimiler aux monèmes indiquant la fonction d'un monème ou syntagme nominal, par exemple le sujet. Mais il faut tenir compte de la différence qu'il y a, là, entre les monèmes fonctionnels proprement dits et le monème passif. Ceux-là s'ajoutent aux régis et forment avec eux des syntagmes autonomes, alors que celui-ci entre dans un syntagme verbal et non dans un syntagme nominal ou pronominal — abstraction faite du cas de l'infinitif dont le statut sera discuté plus loin — et, de sa présence, ne résulte pas un syntagme autonome. Notons aussi que l'appartenance du passif au verbe n'est pas définie par le critère de leur voisinage dans la chaîne, mais bien par celui de leur coexistence dans l'énoncé.

Cela dit, on ne pourra pas, par conséquent, ranger purement et simplement le monème passif parmi les indicateurs de fonction. On ne pourra non plus le considérer comme un grammatical identifiable aux modalités verbales, bien qu'il soit plus proche de celles-ci que des monèmes fonctionnels. Le monème passif affecte, sur le plan du signifié, les rapports des éléments de la phrase, ce qui n'est pas le cas de toutes les modalités; et c'est cela qui le distingue de celles-ci. Le fait est surtout frappant quand on compare les deux extrêmes : d'une part le monème passif et de l'autre celles des modalités dont l'influence sur le rapport des éléments avec le prédicat est nulle ou négligeable, comme les « temps », les « modes », etc. Mais il existe, entre ces deux pôles, des types de morphèmes qui, en ce qui concerne l'influence sur les rapports préexistants, appartiennent à une zone intermédiaire. Qu'il y ait des modalités qui

Les précis de l'enseignement supérieur

- ◆ **LE PSYCHOLOGUE**
Section dirigée par Paul FRAISSE
- ⊛ **L'ÉDUCATEUR**
Section dirigée par Gaston MIALARET
- ◻ **LE SOCIOLOGUE**
Section dirigée par Georges BALANDIER
- **LE LINGUISTE**
Section dirigée par André MARTINET
- ✱ **L'HISTORIEN**
Section dirigée par Roland MOUSNIER
- ⊙ **LE GÉOGRAPHE**
Section dirigée par Pierre GEORGE
- ◻ **LE POLITIQUE**
Section dirigée par Georges LAVAU
- ⚡ **L'ÉCONOMISTE**
Section dirigée par Pierre TABATONI
- ⚡ **LE MATHÉMATICIEN**
Section dirigée par Jean-Pierre KAHANE
- ◐ **LE PHYSICIEN**
Section dirigée par Hubert CURIEN
- ⊙ **LE CHIMISTE**
Section dirigée par Jacques BÉNARD
- ◆ **LITTÉRATURES ANCIENNES**
Section dirigée par Robert FLACELIÈRE
- ⊙ **LITTÉRATURES MODERNES**
Section dirigée par Jean FABRE
- ▲ **PAIDEIA**
Bibliothèque pratique
de Psychologie et de Psychopathologie de l'Enfant
dirigée par Georges HEUYER

Les précis des classes supérieures

- ◊ **INITIATION PHILOSOPHIQUE**
Section dirigée par Jean LACROIX
- **LES GRANDS TEXTES**
Bibliothèque classique de Philosophie
dirigée par Claude KHODOSS et Jean LAUBIER
- ★ **PHILOSOPHES**

Participant d'une démarche de transmission de fictions ou de savoirs rendus difficiles d'accès par le temps, cette édition numérique redonne vie à une œuvre existant jusqu'alors uniquement sur un support imprimé, conformément à la loi n° 2012-287 du 1^{er} mars 2012 relative à l'exploitation des Livres Indisponibles du XX^e siècle.

Cette édition numérique a été réalisée à partir d'un support physique parfois ancien conservé au sein des collections de la Bibliothèque nationale de France, notamment au titre du dépôt légal. Elle peut donc reproduire, au-delà du texte lui-même, des éléments propres à l'exemplaire qui a servi à la numérisation.

Cette édition numérique a été fabriquée par la société FeniXX au format PDF.

La couverture reproduit celle du livre original conservé au sein des collections de la Bibliothèque nationale de France, notamment au titre du dépôt légal.

*

La société FeniXX diffuse cette édition numérique en accord avec l'éditeur du livre original, qui dispose d'une licence exclusive confiée par la Sofia – Société Française des Intérêts des Auteurs de l'Écrit – dans le cadre de la loi n° 2012-287 du 1^{er} mars 2012.

Avec le soutien du

